

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 12 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille vingt quatre

Le 19 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, , Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

ABSENTS / EXCUSÉS : Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Louis MASSARD (pouvoir à Philippe PAUMIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Sylvie LAUTRU (pouvoir à Mickaël JUIGNE)).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22-092 FIXANT LES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2023/2024
Rapporteur : Fanny PIRA

Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°22-092 fixant les tarifs de la saison culturelle 2023/2024 comme suit :

« Les tarifs sont fixés dans limitation de durée et pourront être modifiés par délibération ultérieure.

Les tarifs réduits sont définis comme suit :

- Pour la saison culturelle yvréenne : -12 ans, étudiants, personnes en recherche d'emploi, personnes à mobilité réduite, RSA
- Pour la programmation « Pays du Même » : -18 ans.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal approuve la modification de la délibération n°22-092 selon les termes précisés ci-dessus.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Evêque, le 22 novembre 2024

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

